



**HAL**  
open science

## Un engagisme vietnamien à La Réunion

Daniel Varga

► **To cite this version:**

Daniel Varga. Un engagisme vietnamien à La Réunion. *Revue historique de l'océan Indien*, 2007, Le fait colonial dans l'océan Indien XVIIIe-XXIe siècles, 03, pp.48-62. hal-03412360

**HAL Id: hal-03412360**

**<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03412360>**

Submitted on 3 Nov 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Un engagisme vietnamien à La Réunion

Daniel Varga  
*La Réunion*

La Réunion connaît l'abolition de l'esclavage en 1848. Mais le développement de la canne amène les planteurs à recruter toujours plus de main-d'œuvre. Les engagismes chinois et indien ont été étudiés<sup>1</sup>. La présence vietnamienne sur l'île est souvent associée à l'exil de l'empereur Vinh Sanh par les Français en 1916.

Un engagisme vietnamien est pourtant attesté à partir de 1863. Il y a eu deux vagues d'engagisme vietnamien à La Réunion. Une première qui concerne la période 1863-1870 et une seconde qui se produit en 1901. Transfert minoritaire en comparaison de l'engagisme indien ou africain, il n'en demeure pas moins une étape importante de l'histoire de l'île dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

Il s'agit dans cet article d'étudier dans quelles circonstances s'est déroulée cette première migration. Menée à partir des archives départementales de La Réunion et des archives d'outre-mer à Aix en Provence, cette étude se veut un début de rétablissement d'une histoire souvent mal connue. Il reste encore sur l'île des descendants de ces engagés, trop souvent assimilés à la population chinoise. Si la plupart des Vietnamiens sont repartis une fois leur engagement terminé, certains sont restés, participant à leur manière à la construction de la créolité réunionnaise.

## LA RÉUNION S'INTÉRESSE AU VIÊT-NAM

### Au tournant de l'année 1860 : La Réunion en quête de main-d'œuvre

En 1848, l'esclavage est officiellement aboli à La Réunion : mais la culture de la canne en pleine expansion commande de trouver de nouvelles sources de main-d'œuvre.

Les premiers engagés indiens arrivent dans l'île après 1829, suivis en 1844 par les Chinois. En 12 ans, de 1848 à 1860, La Réunion recrute 64 948 individus étrangers (37 777 Indiens, 26 748 Africains et 423 Chinois)<sup>2</sup>. Le 15 mars 1859, Napoléon III ordonne de cesser l'arrivée de travailleurs africains et malgaches, trop entachée à ses yeux de néo-esclavagisme. La Réunion se tourne alors vers d'autres sources d'approvisionnement.

Les premiers engagés chinois arrivent à La Réunion à partir de 1844. Edith Wong Hee Kam a montré que durant cette première phase de l'engagisme chinois, les entrées restaient limitées. Ils sont 728 à La Réunion en 1848 et ne sont plus que 420 en 1860<sup>3</sup>. Ce ne fut qu'après 1901, avec la seconde phase d'arrivée des Chinois, que leur nombre augmente de façon décisive.

1. Voir Edith Wong Hee Kam, *L'engagisme chinois, révolte contre un nouvel esclavagisme*, Conseil général de La Réunion, Océan éditions, 1999 et Michelle Marimoutou, *Les engagés du sucre*, Océan Editions, Saint Denis, 1999.

2. Y. Combeau, P. Eve, S. Fuma, E. Maestri, *Histoire de La Réunion de la colonie à la région*, SEDES, 2001.

3. Edith Wong Hee Kam, *ouvrage cité* p. 44.

En 1860 les exportations de cannes atteignent leur apogée pour le XIX<sup>e</sup> siècle. Il est alors indispensable de faire entrer de nouveaux travailleurs pour poursuivre cette croissance agricole. La Réunion fait venir de nombreux travailleurs étrangers, notamment en provenance d'Inde<sup>4</sup>.

Pour les colons réunionnais, il faut suivre l'exemple de l'île Maurice en plein boom sucrier grâce à l'introduction massive de main-d'œuvre venant d'Inde. De 1860 à 1882, 80 115 Indiens débarquent à l'île de La Réunion par l'intermédiaire d'un contrat minimum de cinq ans.

### Les Français prennent pied en Cochinchine

Les Français se lancent dans l'aventure chinoise à la suite des Anglais. C'est de l'expédition franco-anglaise en Chine qu'est née la colonisation du sud Viêt-Nam. L'Angleterre a imposé sa présence en Chine durant la guerre de l'Opium entre 1839 et 1842. Pour répondre à cette expansion en Extrême-Orient, les Français entendent contrôler le Mékong et le Fleuve Rouge. Ils pensent que ces deux fleuves leur permettront de contrôler le commerce avec la Chine et de concurrencer la présence anglaise. A Bordeaux et à Marseille, les puissantes chambres de commerce veulent s'implanter en Extrême-Orient et cherchent à influencer le gouvernement en ce sens. Cette présence française a plusieurs causes.

Depuis longtemps, les missions étrangères de Paris souhaitent une meilleure protection de leurs prêtres envoyés en Annam. Elles se sont émues de l'exécution de missionnaires par ordre de l'empereur Tu Duc et ont trouvé une oreille attentive auprès de l'impératrice Eugénie. Des raisons politiques, économiques et religieuses expliquent donc le contact franco-vietnamien dans les années 1850<sup>5</sup>.

En septembre 1858, la flotte française est devant Tourane : des troupes débarquent et combattent l'armée du roi d'Annam, mais elles doivent se rembarquer : « *Tel fut le premier contact véritablement colonial entre la France et le Viêt-Nam* »<sup>6</sup>. En 1859, la situation française est délicate. Le ministre de la marine Chasseloup-Laubat ordonne à l'amiral Page de transférer la totalité de ses moyens militaires à Saigon<sup>7</sup>. Le statut de Saigon n'est pas encore défini entre comptoir ou colonie.

La colonisation de la Cochinchine est avant tout menée par les amiraux qui participent à l'expédition contre la Chine. L'éloignement de la métropole leur laisse une grande liberté d'action. La rivière Saigon est ouverte au commerce international par les Français. Les navires affluent permettant de renforcer la position française sur la Cochinchine. En 1860, 111 navires européens de commerce et 140 jonques de mer chinoises touchent le port de Saigon.

4. Michelle Marimoutou, *ouvrage cité*.

5. Charles Fourniau et Trinh Van Thao, *Le contact colonial franco-vietnamien, le premier demi-siècle (1851-1911)*, Presses universitaires de Provence, 1999.

6. Fourniau-Trinh, *ouvrage cité*, page 57.

7. Napoléon Samuel Prosper marquis de Chasseloup-Laubat. Né à Alexandrie (Italie) le 29 mars 1805, mort à Paris le 29 mars 1873. Nommé ministre de l'Algérie et des Colonies le 24 mars 1859, en remplacement du prince Napoléon, il démissionne alors du Corps législatif. Devenu ministre de la Marine et des Colonies le 24 novembre 1860, il occupe cette fonction jusqu'au 20 janvier 1867.

Les planteurs et commerçants de La Réunion ne veulent pas rester à l'écart de cette ouverture. Charles Desbassayns, qui préside le conseil général de l'île, l'explique au Gouverneur Darricau dans un long courrier le 8 février 1860 : « *La perspective d'un nouveau marché pour l'approvisionnement de la colonie en riz offrait un sérieux intérêt puisque le commerce local déclare que l'augmentation des droits de fret et de prix de revient supporté par cette denrée de première nécessité ne lui permet plus d'importer du riz aux conditions réputées raisonnables, particulièrement pour la classe pauvre...*

*Il était vraisemblable, d'après ce qu'avaient dit les capitaines venant de Cochinchine, qu'on y trouverait des approvisionnements considérables de bois dont le besoin devient de plus en plus impérieux pour notre colonie...*

*Quand on a appris la prise de Saigon, et les préparatifs d'une attaque contre Hué, nous éprouvions la crainte que l'agent de la colonie n'arrivât trop tard et que la conquête ne fut achevée ou un traité conclu sans que l'on ait été informé de nos besoins sans que l'on eût été à même d'en assurer la satisfaction »<sup>8</sup>.*

Alors que la guerre se poursuit au sud Viêt-Nam, La Réunion envoie déjà un émissaire pour étudier la possibilité d'engagements.

### 1859, Une mission d'information : la mission Dizac<sup>9</sup>

En 1859, alors que les Français ne sont établis que très précieusement à Saigon, à La Réunion, on commence déjà à s'intéresser activement à la possibilité d'y engager des travailleurs. La colonie est en pleine croissance sucrière : il faut faire feu de tout bois. Un courant d'engagisme existe en provenance d'Asie et d'Afrique.

Mais en mars 1859, une épidémie de choléra touche l'île. On l'attribue au navire *Mascareignes* soupçonné d'avoir débarqué des engagés contaminés par cette maladie. L'épidémie dure jusqu'en 1860 et fait 2700 victimes<sup>10</sup>. Le courant africain d'engagés est alors stoppé sur ordre de Paris. Il faut chercher ailleurs.

Les comptoirs indiens fournissent des engagés en grand nombre, mais pourquoi ne pas essayer d'instaurer un nouveau courant migratoire en provenance de Cochinchine ? C'est la mission qui est confiée à Hippolyte Dizac par le gouvernement local conformément au vœu émis par le conseil général dans sa séance du 23 juin 1859, présidée par Charles Desbassayns. Dizac a longtemps été le secrétaire de Charles Desbassayns, ce qui explique sans doute sa désignation pour cette mission, présentée comme vitale par les grands propriétaires. Il perçoit un traitement de mille francs par mois pour cette mission<sup>11</sup>. Cet agent est chargé d'étudier avec l'appui des forces navales françaises en mer de Chine les facilités que cette contrée pourrait offrir à une migration de travailleurs libres vers La Réunion. Le conseil général de La Réunion suit de très près la conquête de la Cochinchine. Dizac est envoyé alors que les opérations mili-

8. CAOM (Centre d'archives d'outre mer, Aix en Provence), FM, SG, carton 316, dossier 1913, lettre de Charles Desbassayns datée du 8 février 1860.

9. ADR (Archives départementales de La Réunion) 12 M 54 : Mission d'un agent recruteur, M. Dizac, agent du Gouvernement de La Réunion en Cochinchine.

10. D. Nomdedeu-Maestri, *Chronologie de La Réunion, de la découverte à la départementalisation*, CRESOI, SEDES, 2001, page 103.

11. CAOM, FM, SG, carton 316, dossier 1913, Cette somme est inscrite au compte des dépenses extraordinaires dans le budget de la colonie en 1860.

taires sont toujours en cours. Les planteurs s'engagent en faveur de la colonisation du sud Viêt-Nam. Il s'agit pour La Réunion de ne laisser passer aucune opportunité favorable au développement de l'île.

On espère mettre en place un courant d'échanges régulier entre la Cochinchine et La Réunion. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est de voir à quel point l'ancienne île Bourbon anticipe les événements. En effet, la présence française en Cochinchine n'est rien moins qu'assurée en 1859, mais la crainte du manque de main-d'œuvre amène le Gouverneur Darricau à anticiper une pérennisation de la présence française sur les rives du Mékong.

Soit que la France conserve une partie du territoire dans ce pays, soit qu'elle se borne à conclure avec le souverain un traité de commerce qui aurait pour conséquence nécessaire l'établissement d'un consulat français. Dans l'une ou l'autre des hypothèses, il pourrait être établi un comptoir d'immigration pour la surveillance et la protection de l'autorité soit consulaire soit militaire qui serait chargé de représenter les intérêts français en Cochinchine<sup>12</sup>.

La mission d'Hyppolite Dizac est d'ailleurs étroitement associée à la flotte française présente en mer de Chine : « *Toutes les démarches, toutes les investigations auxquelles vous vous livrerez devront être dirigées d'après les instructions que vous recevrez et que vous devrez provoquer au besoin, du chef de la division navale française auprès duquel vous êtes spécialement accrédité par M. le Gouverneur* »<sup>13</sup>.

Le Gouverneur Darricau écrit à son collègue d'Indochine pour lui recommander Dizac et lui demander de lui accorder les aides nécessaires au succès de sa mission : « *Nulle part plus qu'ici, vos succès n'ont été plus appréciés, nous les avons suivis avec un intérêt d'autant plus réel que nous comprenions combien ils pouvaient nous être avantageux, surtout, si en allant chercher des bras en Cochinchine, nous pouvons encore en tirer des riz et d'autres provisions alimentaires pour lesquelles nous sommes tributaires de l'Inde* »<sup>14</sup>.

Parti le 6 septembre 1859 de La Réunion, Dizac n'arrive que plusieurs mois plus tard à Saigon. Il reste d'abord plusieurs semaines à Maurice dans l'attente d'un navire. Il n'arrive que le 14 novembre à Singapour. Mais là encore, Dizac doit faire preuve de patience. Il doit attendre plusieurs semaines l'autorisation du sous-commissaire de la marine à Singapour, M. Déperiers, d'embarquer pour Saigon.

Dizac ne parvient à Saigon que début mars 1860, soit près de six mois après son départ de La Réunion. Il est reçu à Saigon par le capitaine de Jauréguiberry, qui commande les forces françaises de la ville<sup>15</sup>. Ce dernier l'informe du manque de main-d'œuvre dont souffre l'armée pour différents travaux de fortification. On est allé jusqu'à

12. ADR, 12 M 54, Mission d'un agent recruteur, M. Dizac, agent du Gouvernement de La Réunion en Cochinchine.

13. *Idem*.

14. CAOM, FM, SG, carton 316 dossier 1913, lettre du Gouverneur de La Réunion au Gouverneur de Cochinchine du 6 septembre 1859.

15. Né à Bayonne en 1815, Jean Bernard Jauréguiberry s'illustre en 1859 lors de la prise de Saigon et pendant plus d'une année à la tête des forces terrestres et maritimes. Capitaine de vaisseau en 1860, il commande le corps de débarquement dans l'Escadre de Chine.

soumettre des enfants de dix ans aux travaux de terrassement. L'engagement depuis Saigon de main-d'œuvre vers La Réunion semble donc fortement compromis.

Après une période de confusion, la mission de Dizac est reconnue par le ministère de la marine. Le vice amiral Charner, commandant des forces françaises dans les mers de Chine, adresse aux autorités maritimes placées sous ses ordres en Chine et Cochinchine des recommandations pour qu'elles facilitent les convois d'émigrants<sup>16</sup>.

Cette première mission d'Hyppolite Dizac est menée à l'initiative du Conseil privé du Gouvernement de La Réunion. A ce titre, comme nous l'avons vu, la mission de 1859 est prise en charge par le budget de la colonie. Mais en 1862, Dizac retourne à Saigon. Il agit désormais pour son compte et celui de négociants et hommes d'affaires réunionnais. Il représente désormais la maison *Dizac et Crémazzy*. Il s'agit de mettre en place un comptoir pour les échanges entre La Réunion et la Cochinchine. Dizac part avec deux navires chargés de rapporter des marchandises, mais aussi des engagés. Le Gouverneur de La Réunion, le baron Darricau obtient du ministre des colonies qu'il écrive au vice-amiral commandant en Cochinchine, pour qu'il facilite les activités de l'homme d'affaires réunionnais.

La situation a évolué sur place. La présence française se consolide dans le delta du Mékong. Par le traité du 5 juin 1862, les trois provinces orientales du Dai Nam deviennent la colonie de Cochinchine. La *Compagnie des Messageries Impériales* (qui deviendra en 1871 la *Compagnie des Messageries maritimes*) ouvre en 1862 la ligne Marseille-Saigon-Shanghai.

En 1863, le Cambodge est placé sous protectorat français. En 1866, La Cochinchine est agrandie par l'annexion de trois provinces situées à l'ouest. Le Mékong est devenu un axe de pénétration de la présence française.

#### LES VIETNAMIENS ARRIVENT : ENGAGÉS LIBRES ET ENGAGÉS DE SUBSTITUTION

Présent en Cochinchine, Hyppolite Dizac envoie des rapports réguliers au Gouverneur de La Réunion. Il entretient l'illusion d'une immigration en masse des Vietnamiens : « *Lorsque vous avez jeté les yeux sur la Cochinchine, M. le Gouverneur, pour y puiser les bras qui manquent à nos ateliers, vous avez sagement pensé. Ce pays fournira abondamment aux besoins de notre culture en nous donnant les véritables cultivateurs et une race d'hommes supérieurs sous tous les rapports à celles de l'Inde* »<sup>17</sup>.

A défaut d'engagés, la chose n'étant pas clairement établie en 1860, on présente la Cochinchine comme une source d'approvisionnement possible en riz et en bois pour La Réunion. Dizac est convaincu que la Cochinchine pacifiée pourra être une source d'immigration sûre et abondante : « *Il [Dizac] persiste à affirmer qu'une fois la pacification de la Cochinchine opérée, on pourra tirer de ce pays à peu près autant d'immigrants qu'on voudra* »<sup>18</sup>. C'est en 1863 que le premier convoi de Vietnamiens

16. CAOM, FM, SG, carton 316, dossier 1913, lettre du ministre de la Marine au ministre de l'Algérie et des colonies le 16 novembre 1860.

17. CAOM, FM, SG, carton 316, dossier 1913, lettre de Dizac au Gouverneur de La Réunion le 6 novembre 1860.

18. CAOM, FM, SG, carton 316 dossiers 1913, lettre du Gouverneur de La Réunion au ministre de la Marine et des colonies datée du 6 mars 1863.

arrive en provenance de Cochinchine. Cela montre bien les difficultés rencontrées pour aboutir à un premier envoi.

Une visite médicale d'inspection est organisée à Saigon avant le départ le 6 janvier 1863, par ordre du Directeur des affaires civiles de Cochinchine, Garreau. Un détenu, atteint de forte fièvre, est rayé de la liste des transportés. Le reste est autorisé à se rendre à La Réunion. Le vice-amiral gouverneur de Cochinchine ordonne qu'un chirurgien de la Marine soit présent à bord de *La Syrène*, ainsi que trois sous-officiers et six soldats pour le transport de ce convoi. Les titres de transport de ce personnel sont à la charge de Dizac<sup>19</sup>. On embarque même lors des premiers voyages du poisson sec et salé « à tire d'essai pour la nourriture des Asiatiques »<sup>20</sup>.

Ce premier convoi compte 128 Vietnamiens. La plupart sont des condamnés à des peines de prison, mais certains d'entre eux peuvent embarquer leurs femmes et enfants. Sur ce nombre, 80 sont engagés pour une période six ans, les 48 autres, sans doute condamnés à une peine plus légère, ne s'engagent que pour une période de cinq années. Mais leur arrivée à La Réunion en pleine saison cyclonique se passe mal. Le navire parvient à débarquer une dizaine de passagers au Butor, à Saint Denis le 18 février. Aucun Vietnamien n'en fait partie. Les Vietnamiens restent à bord afin d'être transportés à la Grande Chaloupe pour y être soumis à une quarantaine. L'arrivée d'un puissant coup de vent oblige le navire à reprendre le large le 20 février. Les vents d'ouest empêchent les opérations de débarquement à la Grande Chaloupe. Le navire doit se dérouter vers Madagascar. Les Vietnamiens sont débarqués à Sainte Marie, mais ils sont décimés par la fièvre et la dysenterie<sup>21</sup>. C'est donc la *Renommée*, qui débarque en mai 1863 le premier convoi de Vietnamiens. Il est composé de 139 personnes embarquées à Saigon.

Dizac a vu sa mission d'information confirmée puisqu'il est nommé par le Gouverneur Darricau « agent d'immigration pour La Réunion en Cochinchine », ce qui aurait dû aboutir à la mise en place à « Saigon d'une agence régulière d'immigration »<sup>22</sup>. Ces hommes sont alors « distribués aux habitants de la colonie et reçus par eux avec un empressement qui témoigne hautement de l'accueil que recevra tout envoi de cette provenance. Il est donc à souhaiter que ces essais continuent »<sup>23</sup>.

Cependant, le convoi révèle une surprise de taille pour le Gouverneur et les colons de La Réunion. Il n'y a pas d'engagés libres, mais plutôt des engagés de substitution.

### La Réunion, colonie disciplinaire ?

Parmi les 139 Vietnamiens embarquées à bord de *La Renommée*, il s'en trouve 27 condamnés « pour des crimes de la nature la plus grave ». Ces hommes à peine débarqués sont enfermés alors qu'ils avaient été embarqués sur une promesse d'un

19. CAOM, FM, SG, carton 316, dossier 1913, lettre de Dizac datée du 5 janvier 1863, s'engageant à prendre à sa charge le transport du chirurgien et des militaires. Dans la même lettre, Dizac s'engage « à rembourser le prix des chaînes laissées provisoirement aux détenus engagés ».

20. CAOM, FM, SG, carton 316, dossier 1913, lettre du Gouverneur de La Réunion au Gouverneur de Cochinchine du 6 janvier 1863.

21. CAOM, FM, SG, carton 316, information relatée par *Le Sémaphore de Marseille*, dans son numéro du 10 juin 1863.

22. ADR, 12M54 : dossier réception des Annamites, Lettre du Gouverneur Darricau au gouverneur de la Cochinchine datée du 6 mai 1863.

23. *Idem*.

engagement de substitution à leur peine. Le Gouverneur de La Réunion refuse de reconnaître leur commutation de peine accordée par l'administration coloniale de Cochinchine et décide leur internement, où leur conduite est d'ailleurs jugée « satisfaisante » : « *Je n'ai pas cru pouvoir laisser profiter ces hommes du bénéfice de la commutation des peines résultant des contrats d'engagement. J'ai prescrit de les enfermer jusqu'à nouvel ordre à la geôle où ils sont soumis aux mêmes travaux et au même régime que les condamnés du pays. Il ne pouvait être question en effet dans l'intérêt de l'ordre public de les laisser circuler librement dans la colonie* »<sup>24</sup>.

Le ministère n'apprécie guère cette initiative et demande le 4 juin 1863 au Gouverneur de suspendre ces initiatives et de s'aligner sur les décisions de l'administration de Cochinchine. Le Gouverneur de La Réunion s'exécute rapidement. Les engagés qui ont été incorporés sont libérés et incorporés dans les brigades de l'atelier colonial pour effectuer des travaux de route. Ils sont alors traités comme les autres engagés. Il ne s'agit d'ailleurs pas en 1863 encore de malfaiteurs coupables de vols ou de crimes, mais plutôt de prisonniers de guerre : « *Les correspondances particulières ont expliqué que par ce mot de condamnés, on doit entendre non des malfaiteurs, mais des prisonniers de guerre affectés aux travaux publics* »<sup>25</sup>.

Il n'y a aucun engagement d'homme libre dans les deux premiers convois, sur *La Syrène* comme sur *La Renommée*. Lorsque les premiers condamnés débarquent à La Réunion, ils sont traités en prisonniers, parqués et gardés par la troupe. Le ministère doit d'ailleurs préciser aux autorités locales que les condamnés engagés pour La Réunion le sont sous condition d'être traités comme des engagés libres. Une dépêche du 20 juillet 1863 est envoyée par le ministère au Gouverneur Darricau : « *La mesure politique qui les atteint ne les met pas au rang de condamnés des tribunaux des colonies et il convient d'éviter avec soin tout ce qui pourrait ressembler à une aggravation quelconque de la peine qu'ils ont encourue* »<sup>26</sup>.

L'année 1863 est une année charnière pour le marché mondial du sucre. Après une période de plusieurs années de forte croissance, le marché de la canne connaît un net ralentissement. La demande mondiale ralentit, tandis qu'en métropole le développement de la betterave referme davantage encore les débouchés de la canne réunionnaise. Bref, alors que le marché entre dans une phase de crise, La Réunion poursuit sa quête de main-d'œuvre. Sur place, en Cochinchine, la mission Dizac est loin de remplir toutes les espérances. Les engagés volontaires ne se bousculent pas. Il a fallu donc recourir à un subterfuge : proposer à des condamnés de s'engager pour la colonie de l'océan Indien : « *Il serait donc regrettable que des navires composés avec trop de précipitation ou sans une surveillance suffisante frappent de discrédit des opérations qui peuvent si facilement réussir, et je prends*

24. *Idem*.

25. ADR, 12M54 : Lettre du gouverneur de La Réunion au gouverneur de Cochinchine, 6 juin 1863

26. ADR 12M54, Lettre du ministère de la Marine et des colonies au gouverneur de La Réunion envoyée le 30 octobre 1868.



*la liberté de recommander à toute votre sollicitude cette question de la composition des navires* »<sup>27</sup>.

La même demande est répétée le mois suivant. Le gouverneur Darricau juge utile de réitérer ses réserves au gouverneur-commandant de Cochinchine : « *Il n'est pas possible évidemment de scruter les antécédents de tous les immigrants que vous pourrez avoir à nous expédier, mais je vous prie de vouloir bien faire écarter tous les sujets dont les tendances à la turbulence et l'hostilité contre la population française pourraient être connues. Nous n'avons ici qu'une très faible garnison et pour procurer au pays de nouveaux éléments de travail, nous devons nous garder d'y introduire des éléments de désordre. J'adresse des recommandations en ce sens à M. Dizac* »<sup>28</sup>. Le troisième convoi pour l'année 1863 quitte Saïgon à bord du navire de commerce *Christophe Colomb* le 31 juillet et arrive à La Réunion quelques semaines plus tard. Il y a 86 Vietnamiens sur ce navire. Ces condamnés sont contrôlés par une garde militaire<sup>29</sup> ainsi que par un médecin pour l'état sanitaire. Ils tous condamnés pour délits politiques ou crimes de piraterie. Il ne s'agit cependant que des condamnés à des peines limitées, n'excédant pas les cinq ou six années. Ils ont accepté un engagement de six années pour travailler sur l'île à la place de leur emprisonnement au Viêt-Nam. L'engagement prévoit d'ailleurs leur rapatriement, aux frais de l'agence d'immigration, au bout de ces six années passées sur place. Un quatrième et dernier convoi débarque 109 condamnés vietnamiens le 12 décembre 1863.

Ce sont donc quatre convois d'engagés vietnamiens qui arrivent à La Réunion au cours de l'année 1863. Mais c'est un courant d'engagisme bien particulier qui s'est mis en place.

Alors que le Gouverneur d'Indochine continue à évacuer ses cas difficiles, le Gouverneur de La Réunion voit d'un mauvais œil son île transformée en colonie disciplinaire d'un genre assez particulier. Les planteurs réunionnais espéraient voir la Cochinchine offrir un appoint intéressant à la migration indienne. Le courant qui se met en place replace plutôt La Réunion comme colonie semi pénitentiaire. Le ministère des colonies est d'ailleurs saisi de cette affaire. Il est amené à gérer des relations entre des colonies au potentiel et aux objectifs différents.

Le ministère des colonies est alors la chasse gardée de la marine : c'est elle qui est chargée d'assurer la pénétration française outre-mer. L'Indochine est alors la terre des amiraux et la solidarité de la Royale est plus forte que les doléances du Gouverneur civil de La Réunion. En janvier 1867, l'amiral Rigault de Genouilly, qui avait commandé les troupes françaises lors de l'occupation de Saïgon par les Français, est nommé à la tête du ministère de la Marine et des colonies par Napoléon III. Il succède à ce poste à un autre amiral-ministre : l'amiral Chasseloup-Laubat<sup>30</sup>.

27. ADR, 12 M 54 : dossier réception des Annamites, Lettre du Gouverneur Darricau au gouverneur de la Cochinchine datée du 6 mai 1863.

28. ADR, 12 M 54 : Lettre du gouverneur de La Réunion au gouverneur de Cochinchine, 6 juin 1863.

29. Les six militaires composant l'escorte sont des convalescents, obtenant un congé sanitaire pour la France. Ils accompagnent et surveillent les engagés de Cochinchine à La Réunion et poursuivent ensuite leur voyage jusqu'en France.

30. L'amiral Rigault de Genouilly fut ministre des colonies de 1867 à la fin de l'empire en 1870.

Ce sont donc 454 Vietnamiens qui arrivent à La Réunion au cours de l'année 1863. Si le chiffre est notable, il reste cependant bien faible au regard des autres engagés. Entre 1848 et 1860, 37 777 Indiens, 26 478 Africains et 423 Chinois débarquent sur l'île<sup>31</sup>. L'apport vietnamien apparaît donc bien faible, mais il s'agit alors d'une expérience liée à la colonisation du delta du Mékong.

### La Cochinchine ne répond pas aux attentes de La Réunion

Les planteurs réunionnais se sont laissé persuader que la Cochinchine, terre d'Asie, était forcément peuplée, et que les populations locales alimenteraient facilement les convois d'engagés vers La Réunion. La méconnaissance du Viêt-Nam existe à La Réunion comme en France. On imagine ce territoire selon les besoins locaux, non d'après les possibilités réelles du pays. Cela est illustré par les propos du Gouverneur de La Réunion, le baron Darricau : « *D'après les détails que fournissent les journaux sur les explications (sic) qui ont eu lieu récemment en Cochinchine, je suppose qu'il ne doit pas être très difficile à M. Dizac de composer plusieurs bons convois soit avec des prisonniers soit avec des populations chrétiennes, qui sont venues chercher refuge sous le canon de nos forts* »<sup>32</sup>.

Il semble bien que la propagande n'épargne pas les milieux officiels qui prennent au pied de la lettre les récits dithyrambiques de la conquête du delta du Mékong faits par la presse. Or la Cochinchine n'est pas la région la plus peuplée du Viêt-Nam. Les chiffres précis manquent, mais Charles Meyer rappelle que les services français évoquent alors une population de 1 204 287 (sic) habitants pour la Cochinchine en 1867, pour une superficie d'environ 40 000 km<sup>2</sup> dans le delta du Mékong<sup>33</sup>. Avec une densité d'environ 30 habitants par km<sup>2</sup>, on ne peut donc parler de région surpeuplée et en quête d'émigration. Traditionnellement, c'est le delta du Fleuve rouge, au nord du pays, qui concentre les plus fortes densités. Le Viêt-Nam suscite les convoitises françaises, mais on connaît mal ses ressources démographiques et humaines.

Le Gouverneur-commandant de Cochinchine prévient d'ailleurs le Gouverneur de La Réunion qu'il ne faut pas compter sur un grand courant migratoire : « *Bien qu'il m'ait été possible de vous faire un nouvel envoi d'Annamites, je crois devoir vous dire, M. le Gouverneur, qu'il ne me paraît pas que l'on doive compter trop comme vous semblez le penser, sur les ressources de l'immigration. La population de la basse Cochinchine est, vous le savez, peu nombreuse, et les habitants consentent, en général, assez difficilement, à se dépayser* »<sup>34</sup>.

Hyppolite Dizac constate, dès 1860, qu'un cultivateur vietnamien gagne en moyenne plus que les salaires proposés pour venir travailler à La Réunion. On pensait trouver une région peuplée et pauvre, on la trouve finalement peu peuplée à la vue de ses ressources et largement capable de nourrir sa population. La misère ne poussera donc pas les habitants libres du sud Viêt-Nam à émigrer : « *Le cultivateur annamite*

31. Y. Combeau, P. Eve, S. Fuma, E. Maestri, *ouvrage cité*, p. 68.

32. ADR 12 M 54 : Lettre du gouverneur de La Réunion au gouverneur de Cochinchine, 6 juin 1863.

33. Charles Meyer, *Les Français en Indochine*, Hachette, 2<sup>e</sup> édition, 1996, p. 70.

34. ADR 12 M 54 : Réponse du Gouverneur commandant en chef de Cochinchine au gouverneur de La Réunion 29 juillet 1863.

gagne parfaitement sa vie et peut même réaliser des économies. Aussi une des premières difficultés qu'a rencontrée M. Dizac est-elle venue de l'exiguïté des salaires offerts par les planteurs de La Réunion. Je crois que ces calculs lui ont démontré qu'un annamite gagnait plus dans son propre pays et qu'ainsi l'immigration ne pouvait lui offrir aucun avantage »<sup>35</sup>.

Le 23 mai 1864, le Gouverneur de Cochinchine écrit au ministre de la marine pour lui répéter qu'il ne faut pas envisager une immigration importante de la Cochinchine vers La Réunion : « On ne peut tenter d'ouvrir en Cochinchine de nouveaux centres de recrutement à La Réunion, mais que la chose fut-elle même possible, il importerait à l'avenir de notre nouvelle colonie à cause de l'importance relativement faible de la population, de ne point pousser ces expatriations... C'est donc toujours parmi les rebelles vagabonds ou pirates qui sont arrêtés journellement dans l'intérieur que l'on pourra recruter des immigrants pour La Réunion »<sup>36</sup>.

Dans la même correspondance, le Gouverneur de Cochinchine espère retirer des avantages de l'exil des Vietnamiens à La Réunion : « Du reste, comme vous avez déjà eu l'occasion de le constater, ces hommes, une fois soustraits aux influences extérieures qui les ont égarés, ne sont pas moins honnêtes ni moins bons travailleurs. De plus, leur éloignement momentané est un bienfait, pour la colonie et à leur retour, ils seront encore, j'en suis sûr, grâce à ce qu'ils auront appris pendant leur exil, de très utiles auxiliaires pour le développement de notre influence chez leurs compatriotes ».

#### DES VIETNAMIENS À LA RÉUNION : CONDITIONS D'ENGAGEMENT ET LOCALISATION

Suivant les ordres du ministère, les condamnés vietnamiens sont traités comme des engagés libres à La Réunion. On connaît mal leurs conditions de vie car les témoignages directs sont rares. Par ailleurs, dans les statistiques, ils sont souvent comptabilisés avec les engagés Chinois, ce qui en dit long sur l'amalgame fait entre les deux peuples.

#### Conditions d'engagement

Les besoins de main-d'œuvre sont importants. L'engagisme est présenté comme une mesure libérale par rapport à l'esclavagisme. Il faut bien sûr nuancer fortement ce jugement. En effet, le coût d'un engagement est bien moins élevé que l'achat d'un esclave. « Le prix d'achat d'un esclave avant 1848 est trois fois plus élevé que le coût de cession d'un contrat de travail... Les engagés indiens ou africains remplacent les anciens esclaves sur les grandes ou moyennes propriétés de la colonie »<sup>37</sup>.

Les conditions d'engagement sont largement inspirées de celles existant déjà pour les engagés indiens. Le salaire prévu est de 10 francs par mois pour les hommes, de 7 francs 50 pour les femmes. Les enfants de 10 à 14 ans reçoivent 2 francs 50 par mois au moins jusqu'à l'âge de 15 ans, 5 francs de 15 à 18 ans et 7 francs 50 au des-

35. CAOM, FM, SG, carton 316 dossiers 1913, rapport du Commandant des troupes en Cochinchine, 27 octobre 1860.

36. CAOM, FM, SG, carton 316 dossier 1913.

37. Y. Combeau, P. Eve, S. Fuma, E. Maestri, *Histoire de La Réunion de la colonie à la région*, SEDES, 2001, p. 67 ;

sus de 18 ans jusqu'à la fin de l'engagement. Un contrat d'engagement signé à Saigon nous permet de connaître les conditions dans lesquelles les Vietnamiens sont engagés. Le contrat se compose de dix articles<sup>38</sup>.

L'engagé peut venir accompagné de sa famille. Cela ne constitue pas une mesure humanitaire, mais plutôt un moyen d'augmenter les effectifs d'engagés, les femmes et les enfants pouvant aussi être employés dans les plantations ou dans les sucreries.

Les engagés ne sont pas affectés a priori sur un lieu fixe de travail. Ils sont engagés puis cédés à un propriétaire qui les emploiera en fonction de ses besoins. Ils sont « corvéables à merci ». L'engagisme mis en place à La Réunion, à la suite de l'esclavage, n'a guère amélioré les conditions de travail. La misère caractérise le plus grand nombre et les conditions sanitaires laissent beaucoup à désirer. Alors que l'engagement moyen d'un Indien est de cinq ans, ce sont ici des contrats de six ans qui sont signés. Cela montre la volonté d'obtenir une main-d'œuvre sur un plus long terme, mais aussi la conviction que les détenus doivent un contrat plus long pour mériter leur mutation de peine.

Si l'ouvrier ne s'est pas présenté à son travail, on peut ainsi lui retenir ses gages et l'on espère ainsi assurer l'assiduité de ce personnel. L'engagiste peut céder ou revendre le contrat : l'engagé est donc traité comme une machine ou une marchandise. En cas d'absence non justifiée, non seulement il n'y a pas de salaire versé mais comme indemnité, une journée de travail est faite sans rémunération « à titre de *dommages-intérêts* ».

Au bout de ces six années, les engagés ont droit à être rapatriés gratuitement avec leur femme et leurs enfants (article 9). Mais là encore, dans les faits, ce n'est pas aussi simple. En effet, on dresse un compte des jours non travaillés, et parfois sur six années, l'engagé doit une centaine, voire plusieurs centaines de journées de travail, ce qui repousse d'autant la date du rembarquement.

Certains engagistes essaient de tourner le sens du contrat d'engagement des Vietnamiens. Ainsi, en 1866, le navire *L'Oriental* amène à La Réunion un convoi de 119 Vietnamiens. Ils ont été engagés par un certain Houpiart Dupré, natif de La Réunion, et qui n'a rien à voir avec le gouverneur alors en poste sur l'île. Il essaie de « *donner aux engagements d'Annamites par lui cédés une durée équivalente à la durée de la peine à subir par chacun de ces immigrants condamnés* »<sup>39</sup>. Le Conseil privé s'élève contre une telle pratique, soutenu en cela par le ministère des colonies. La durée d'engagement reste finalement calquée sur celle déjà existante.

38. ADR12 M 54, BO de l'expédition de Cochinchine année 1863 n° 2, il s'agit de la publication du contrat signé le 6 janvier 1863 en présence du chef de l'office de Police à Saigon, assisté de deux témoins, MM. Pélissier, greffier à l'office de police et Tartre, concierge comptable des prisons, et concernant 80 détenus.

39. CAOM, FM, SG, carton 316 dossier 1914, Procès verbal de La Réunion du conseil privé du gouverneur, session de janvier 1867.

## Arrivée des Vietnamiens

Entre 1863, date des premiers convois, et 1869, date de la dernière arrivée de convois depuis la Cochinchine, nous avons dénombré 1287 arrivées de Vietnamiens à La Réunion, comme l'illustre le tableau ci-dessous<sup>40</sup> :

	1863	1864	1865	1866	1867	1868	1869	1870	1871	1872	1873	1874	1875
<b>Total Chinois + Annamites Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	412	692	977	1061	1230	1223	1490	1272	1183	?	935	792	787
<b>Introduits depuis Saigon</b>	293	322	108	188	63	313							
<b>Nés pendant cette période</b>							1					1	7
<b>Total</b>	705	1014	1085	1239	1293	1536	1489				935	793	794
<b>Rapatriés (Chinois + Annamites)</b>		3	5		16		144				137		85
<b>Départs pour Maurice</b>												2	?
<b>Renvoyés</b>	1												?
<b>Morts</b>	12	34	17	18	54	46	75				6	4	4
<b>Reste à la fin de l'année</b>	692	977	1061	1230	1223	1490	1272	?	?	933	792	787	690

Les Annamites sont mélangés aux Chinois. Il faut donc préciser les chiffres de ce tableau. A la veille de l'arrivée des premiers Vietnamiens, il y a 407 Chinois comptabilisés sur l'île. Ensuite, la comptabilité met sous le même chiffre Chinois et Vietnamiens (Annamites). Comment distinguer les deux ?

Nous savons qu'il n'y a pas de convois de Chinois arrivant à La Réunion dans les années 1860, les arrivées concernent donc uniquement des Vietnamiens durant cette période, d'autant que leur port d'origine est celui de Saigon. C'est l'année 1864 qui est l'année de la principale arrivée des Vietnamiens avec 322 arrivées réparties sur plusieurs convois. Ce chiffre reste modeste au regard de l'engagement total qui est estimé à près de 65 000 entre 1848 et 1860<sup>41</sup>.

A leur arrivée, ils sont dirigés vers le lazaret de la Grande Chaloupe, pour une période de quarantaine. Les engagistes doivent s'acquitter, pour chaque homme engagé, d'une somme de 80 francs, pudiquement appelée « prix de cession ». Elle est répartie de la manière suivante :

- 50 francs de prix de revient
- 15 francs de prime à réserver pour la Cochinchine
- 15 francs de réserve (pour frais imprévus et frais d'hôpital)

40. Les chiffres de ce tableau sont établis d'après les statistiques étudiées au CAOM, FM, SG, carton 454. La population est alors estimée à environ 150 000 habitants

41. Y. Combeau, P. Eve, S. Fuma, E. Maestri, *ouvrage cité*, p. 68.

Ces trente francs sont ainsi ajoutés à la charge de l'engagiste selon la volonté du Gouverneur de Cochinchine, le contre amiral de la Grandière. Il s'agit d'une somme remise « à titre de secours, aux familles des déportés »<sup>42</sup>.

Les engagés vietnamiens sont avidement recherchés dans un premier temps. La mairie de Salazie sollicite ainsi en 1866 les services du Gouverneur pour 25 engagés vietnamiens. Il s'agit d'améliorer la route qui relie Salazie à la plaine<sup>43</sup>. Dix engagés vietnamiens sont finalement confiés à l'office municipal de Salazie.

Une affaire jugée en 1867 nous permet de préciser la localisation de certains engagés vietnamiens<sup>44</sup>. Le procès-verbal de cette affaire nous révèle les lieux d'engagement de ces Vietnamiens. Un engagé vietnamien a mis le feu à la case d'un autre engagé vietnamien pour se venger de la perte de sa concubine, elle aussi vietnamienne.

Lai-Hi, âgé de 33 ans, cultivateur, est un engagé de l'établissement Sainte Marguerite à Saint-Benoît. Il est « prévenu d'avoir dans la nuit du 11 au 12 septembre, volontairement mis le feu à la case habitée par l'Annamite Cao, 38 ans, sise sur la propriété Espéron, lieu dit la Bonne Espérance, commune de Sainte Rose. Lai Hi avait pour concubine la dénommée Niam, annamite de 30 ans, engagée par le sieur Jules Robert, sur l'établissement Sainte Marguerite. Depuis 5 ou 6 mois, elle était devenue la concubine du nommé Cao, engagé au sieur Espéron, à Sainte Rose ». La surreprésentation masculine entraîne, comme pour les autres communautés, des tensions d'ordre affectif et sexuel<sup>45</sup>. Sur la période 1863-1868, nous n'avons relevé qu'une dizaine de femmes vietnamiennes, soit moins de 0,1% des engagés arrivant de Cochinchine. Les établissements de l'est semblent avoir été les lieux de localisation privilégiés pour ces engagés, phénomène que l'on retrouve aussi pour la seconde période d'engagisme vietnamien en 1901.

Initié par les planteurs en 1859 en pleine croissance sucrière, l'engagement vietnamien ne se justifie plus alors que la production entre en crise à la fin des années 1860. En 1868, le gouverneur de La Réunion demande la suspension des convois de Vietnamiens vers La Réunion. Cette année voit encore l'arrivée de 313 Vietnamiens, ce qui est le chiffre le plus important après celui de 1864. Les Vietnamiens qui arrivent en octobre et décembre 1868 trouvent difficilement preneurs : « Les conditions dans lesquelles se trouve le pays sont si peu favorables, la gêne y prend de telles proportions en se généralisant, que l'administration a eu beaucoup de difficultés à placer le convoi d'Annamites de la Sarthe. La répartition de celui venu par l'Orne rencontrera des obstacles plus grands encore, car il paraît renfermer un grand nombre d'hommes âgés... J'ai cru devoir informer M. le Gouverneur en chef de la Cochinchine de cette situation et le prier de suspendre jusqu'à des temps meilleurs tout envoi de condamnés annamites à La Réunion »<sup>46</sup>.

42. CAOM, FM, SG, carton 316 dossier 1913. Lettre du Gouverneur de La Réunion au ministre de la marine et des colonies datée du 6 mai 1867.

43. ADR, 12M54 : lettre demandant travailleurs annamites, 6 mai 1866.

44. ADR, 2U195 : dossier d'instruction de Lai-Hi, annamite condamné pour incendie volontaire (septembre 1867).

45. Voir P. Eve. *Sainte-Suzanne de 1646 à nos jours*, Océans éditions, 1996. P. Eve explique ainsi les violences sexuelles auxquelles se livrent des engagés indiens célibataires par nécessité et non par choix.

46. CAOM, FM, SG, carton 316 dossier 1914, lettre du Gouverneur de La Réunion Dupré au ministre des colonies le 17 décembre 1868.

Le contexte économique a bien changé. La Réunion en quête d'engagés en 1860 connaît désormais une crise sucrière, liée à la fois aux cyclones, aux attaques du « borer », un insecte parasite, et à la concurrence d'autres producteurs. L'engagisme vietnamien est initié en 1859 en pleine période de croissance économique. Mais il ne se met effectivement en place qu'en 1863 alors que l'île entre en crise sucrière et qu'elle n'en a plus réellement besoin. La production de sucre atteint son apogée en 1860 avec 73 838 tonnes pour diminuer ensuite à 48 085 en 1865, 42 655 en 1870 et le creux maximum de 34 462 en 1875. En quinze ans la production a été divisée par deux.

### Des Vietnamiens arrivent, mais des Réunionnais partent

Les convois de Vietnamiens cessent à la fin des années 1860, mais par contre l'ouverture de relations avec la Cochinchine donne des idées à un certain nombre de Réunionnais qui tentent de s'embarquer pour Saigon. La crise encourage d'ailleurs ceux qui ne trouvent plus à s'employer à tenter l'aventure au Viêt-Nam. La Cochinchine apparaît alors comme une terre promise. Il s'agit souvent de main d'œuvre qualifiée touchée par la crise économique et le chômage. Le 6 juillet, Ernest Larabie écrit au directeur de l'intérieur à Saint-Denis : « *J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance un passage gratuit pour me rendre à Saigon où je désire aller m'employer comme ouvrier ferblantier, zingueur...La crise financière que traverse en ce moment la colonie, l'état de chômage dans lequel se trouvent les ouvriers sans travail et la bonté accoutumée que vous avez toujours témoignée aux jeunes gens qui cherchent à travailler, me font espérer, M. le Gouverneur, que vous prendrez ma demande en considération* »<sup>47</sup>.

D'autres demandent des garanties avant de partir vers des terres lointaines. C'est le cas de Joseph Nativel qui écrit au directeur de l'intérieur en octobre 1869 pour en obtenir : « *Ne trouvant pas de travail à l'île de La Réunion, je viens par cette lettre vous prier de vouloir bien me donner mon passage pour Saigon. J'espère que vous serez assez bon pour m'inscrire sur votre liste. Veuillez M. me dire en m'écrivant les conditions car vous savez que je ne connais personne en cette île. Par conséquent, je voudrais être nourri et logé et moyennant une petite paye sans ces conditions, je ne pourrai pas partir. Vous ne devez pas ignorer que j'ai besoin de travailler, je suis capable de remplir une place d'écrivain, pour mon métier ainsi que le certificat le prouve* ». Un convoi est organisé par le Gouverneur en 1869 pour envoyer à Saigon des ouvriers qualifiés. La Réunion est touchée par le marasme économique et la Cochinchine est en plein développement. C'est une sorte d'engagisme à l'envers qui se met en place. Une trentaine d'ouvriers partent ainsi vers Saigon.

### Rapatriement

L'engagement de ces Cochinchinois prévoyait donc le retour libre chez eux à la fin de leur période. Comme pour les autres communautés, il y a des cas où des journées de remploi sont exigées par les propriétaires avant d'accorder le rapatriement. Les rapatriements sont rares avant 1869 : nous en avons compté 24 alors qu'à cette date, il

47. ADR 4M129 : demandes de passages pour la Cochinchine, 1869.

y a plus d'un millier de Vietnamiens sur l'île. Les choses s'accélérent donc à partir de 1869 avec 144 rapatriements, puis 137 en 1873 et enfin 85 en 1875. Les engagements étant de cinq ou six années et la dernière arrivée de Vietnamiens datant de fin 1868, les derniers retours auraient dû avoir lieu vers 1874. Or en raison de rengagements ou de jours de pénalités, les rapatriements durent jusqu'en 1883. Ainsi, on relève encore 23 rapatriements en 1877, puis encore 76 en 1881. Le total des rapatriements atteint alors 491 pour la période 1864-1883. Même avec les décès et quelques départs pour Maurice, un certain nombre de Vietnamiens - plusieurs centaines ? - sont restés sur l'île, se diluant ainsi dans la population où le métissage existe déjà<sup>48</sup>. Considérés comme Chinois, ils ne laissent pas alors une forme particulière de leur présence, mais le souvenir n'en est pas oublié, car une seconde vague d'engagisme se mettra en place au tournant des années 1900 alors que Paul Doumer est gouverneur d'Indochine. Cet engagisme concernera le nord du Viêt-Nam, appelé alors le Tonkin.

## CONCLUSION

Les années 1860 ont donc été témoin de l'arrivée sur l'île d'une nouvelle population en provenance de Cochinchine. Lié à la colonisation du Viêt-Nam par la France, cet engagisme n'a été que temporaire. Il avait fait naître de nombreux espoirs, mal fondés. Le sud Viêt-Nam n'est pas le réservoir de main-d'œuvre imaginé. Avec 1287 arrivées entre 1863 et 1868 et près de 500 rapatriements jusqu'en 1883, le premier engagisme vietnamien reste donc limité au regard des autres territoires d'engagement. Ce bref courant marque cependant les relations que La Réunion entretient avec la nouvelle colonie française en Extrême-Orient. Sa participation régulière aux expositions coloniales à Hanoï en atteste. Une nouvelle vague d'engagisme vietnamien se met en place après 1900, à partir des régions plus peuplées du delta du fleuve Rouge. Il s'agit donc d'un courant antérieur à l'arrivée massive des Chinois sur l'île après 1900 et qui a été souvent confondu avec lui. Il constitue pourtant une page originale de l'engagisme de l'île. Les archives françaises nous ont permis de restituer cette page d'histoire méconnue, mais les archives coloniales restées au Viêt-Nam ainsi que la poursuite des enquêtes orales permettront sans doute de mieux localiser les lieux d'origine et d'installation de ces Vietnamiens arrivés dans les années 1860 puis en 1901<sup>49</sup>.

Daniel Varga, est professeur agrégé,  
Docteur en Histoire, chargé de cours à l'Université de La Réunion  
daniel.varga@wanadoo.fr

48. Si nous avons des témoignages de descendants de Vietnamiens arrivés en 1901, nous n'avons guère trouvé à ce jour de témoignages de ceux issus du premier engagisme vietnamien.

49. C'est le sens de nos recherches menées prochainement aux Archives nationales à Hanoï et Ho Chi Minh Ville et qui permettront de compléter cette première étude. Des Vietnamiens ont ainsi demandé au Gouverneur français en Cochinchine des renseignements sur les membres de leur famille engagés à La Réunion.